

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION
2023-2024

A remplir et à rapporter lors des inscriptions pour l'année 2023-2024 qui auront lieu :

Le samedi 09 Septembre 2023

de 10h à 13h et de 14h00 à 16h30 au **Grand Écrin**

Nom du père Nom de la mère

Nom de la personne qui paie la cotisation (si différente des parents)

Nom de l'élève **Prénom**

Date de naissance Age à ce jour : ...

Adresse

Code postal Ville

Adresse mail @

Pseudo Facebook

Téléphone domicile Portable

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Dans quelle école est inscrit l'enfant ?

Quelle est l'heure à laquelle l'adhérent peut être à la salle Morel ?

Autorisez- vous votre enfant :

- à sortir seul des cours dispensés à la salle Morel ?
- à sortir seul des cours dispensés au Grand Ecrin ?
- à sortir seul à la fin des répétitions au Grand Ecrin ?

ATTENTION :

Aucune cotisation ne sera encaissée avant la reprise des cours, normalement prévue le 26 septembre. Si cette dernière devait être décalée, la MDM s'engage à rembourser les adhérents au prorata du report de la reprise des cours.

En raison d'un nombre croissant d'impayés, nous sommes contraints de demander à tous les adhérents, anciens comme nouveaux, enfants comme adultes, de régler la cotisation dans sa totalité le jour de l'inscription, bons ANCV, chèques, espèces. **ATTENTION :** Les règlements en espèces ne seront acceptés qu'en une seule fois, le jour des inscriptions, Christine n'étant plus en mesure de les accepter durant l'année.

Fin octobre toute cotisation non réglée entrainera l'annulation de l'inscription.

En inscrivant mon enfant ou moi-même, je m'engage à avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur disponible sur le site de la l'association MDM45.com